



Motion adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal de Limeray

le 21 novembre 2023

Le Conseil Municipal de Limeray et les citoyens de la commune ont été informés par le SMICTOM de la diminution effective du ramassage des ordures ménagères avec un seul passage tous les 15 jours en lieu et place d'un ramassage hebdomadaire.

De nombreux citoyens ont été désagréablement surpris par cette annonce, d'autant que la communication du SMICTOM A été désastreuse.

Les élus s'inquiètent des risques de dépôts sauvages, en bords de Loire notamment, et de leur prise en charge laissée à la commune.

Le Conseil Municipal de Limeray soutient l'idée d'une réflexion de la CCVA autour de la tarification des Ordures Ménagères et encourage les élus de la CCVA à réfléchir à des points d'apports volontaires collectifs.

La présente motion sera transmise aux conseils municipaux de la Communauté de Communes pour information et au SMICTOM. Elle sera publiée pour consultation par les habitants de la commune.

Virginie GAY-CHANTELOUP,
Maire de Limeray

